



Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Mulhouse
3412-MB/SC

ARRETE N°2024/2721

portant délégation de fonctions

Le Maire de Mulhouse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-18 et L 2122-32

Vu l'élection du Maire du 4 juillet 2020

Vu les délibérations du conseil municipal du 4 juillet 2020, du 17 juillet 2020, du 2 février 2023 puis du 7 novembre 2024 fixant le nombre d'Adjoint au Maire

Vu l'élection des Adjoints du 4 juillet 2020, du 17 juillet 2020, 2 février 2023 puis du 07 novembre 2024

arrête :

Article 1

L'arrêté de délégation de fonctions de Monsieur Beytullah BEYAZ n° 2023/254 du 2 février 2023 est abrogé.

Article 2

Monsieur Beytullah BEYAZ, conseiller municipal, est délégué :

- aux relations avec les associations sportives,
- à la gestion des équipements sportifs dans les quartiers,
- au suivi des quartiers prioritaires de la Ville,
- au suivi des écoles maternelles.

Par ailleurs, il assiste le Maire sur les questions relatives aux quartiers prioritaires et les Adjoint (es) ayant reçu délégation de fonction pour traiter des questions relevant d'éducation et de sport.

Article 3

Monsieur Beytullah BEYAZ est désigné pour remplir les fonctions d'Officier d'Etat Civil en cas d'absence ou d'empêchement des adjoints.

Article 4

Les délégations visées à l'article 2 et 3 du présent arrêté sont exercées sous ma surveillance et ma responsabilité.

Article 5

Ces délégations sont exercées pour la durée du mandat du Conseil Municipal issu des élections du 28 juin 2020, sauf révocation de ma part.

Article 6

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Mulhouse, inséré au registre des arrêtés et ampliation sera notifiée :

- à Monsieur Beytullah BEYAZ,
- à Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse,
- au Secrétariat Général pour inscription au registre des arrêtés.

Fait à Mulhouse, le 7 novembre 2024

Madame le Maire



Michèle LUTZ

Spécimen de signature de Monsieur Beytullah BEYAZ :



Spécimen de paraphe de Monsieur Beytullah BEYAZ :



Copie par courriel :

- au service Accueil pour publication sous forme électronique sur le site internet de la Ville de Mulhouse,
- aux adjoint (es) intéressé (es),
- au service des affaires démographiques,
- au service contrôle et comptabilité centrale,
- au service ressources humaines,
- au service affaires juridiques,
- à la direction sport et jeunesse,
- à la direction éducation,
- au Trésorier Principal de Mulhouse,
- au Procureur de la République près le Tribunal Judicaire de Mulhouse.